



www.asso-apal.fr

CONTACT ÉLEVAGE

Journal n°91 • Mars 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APAL' LES MILLÉNIALS ET LA VIANDE : COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

PAGE 4 & 5



ÉLEVAGE

AGRIVOLTAÏSME

PAGE 7

ENVIRONNEMENT

CERTIFICATION H.V.E. DES EXPLOITATIONS :
OÙ EN SOMMES-NOUS ?

PAGES 12

SANITAIRE

MISE À L'HERBE :
N'OMETTONS RIEN !

PAGE 10



L'engagement

Je suis exploitant à Jametz, dans la Meuse. J'éleve un troupeau de 80 vaches de race limousine et j'engraisse les femelles. Je vends aussi quelques reproducteurs.

En 1995, à l'occasion de la foire de Damvillers, j'ai rencontré l'ancien président de l'APAL, Roland Rieger, qui m'a convaincu d'adhérer et d'entrer dans le même temps au conseil d'administration. Puis en 2011, avec l'élection de Stéphane Peultier, je suis rentré au bureau en tant que trésorier adjoint. J'ai pris le poste de trésorier, lorsqu'Alain lung est parti à la retraite.

En 2022, j'ai été à l'initiative de la relance de la vente de reproducteurs à Laneuveville-devant-Bayon. Ça a été un succès, nous allons donc renouveler l'opération le 14 octobre 2023. En tant que trésorier, je participe aux réunions internes pour mieux appréhender tous les projets que

l'équipe doit gérer. Le temps que je passe à l'APAL est, certes, un investissement personnel mais cela me permet de remettre en question, d'être au courant de ce qui se passe dans le monde agricole, de faire le lien entre les services proposés par l'APAL et les éleveurs et d'apporter un regard d'éleveur aux différents projets.

J'ai vu toute l'évolution de l'APAL. Elle est assez impressionnante. Nous avons maintenant un panel diversifié de services et surtout un nombre conséquent de filières rémunératrices.

J'utilise les différents services que propose l'APAL et j'ai réalisé un bilan carbone. Je suis engagé, pour mon exploitation, dans les filières « Le Goût de la Proximité » et Lidl. Je participe aux animations en magasin pour promouvoir nos marques et surtout la viande issue des exploitations

ÉDITO

Xavier GUILLAUME
Trésorier de l'APAL'

de nos adhérents. C'est pour moi essentiel de créer du lien entre la production et la consommation.

Mon engagement à l'APAL est motivé par plusieurs choses. Il est primordial de défendre la rémunération des éleveurs par le biais des filières et d'en faire profiter le plus grand nombre. Réunis en association, nous faisons également entendre notre voix à l'administration. C'est alors aussi par l'APAL que passe la pérennité de l'élevage dans la région. N'oublions pas que conserver l'élevage permet de protéger les nappes phréatiques et la biodiversité.

À l'APAL nous savons aussi capter les différentes opportunités pour vous les proposer : vente de carbone, photovoltaïque...

ACTUALITÉS

UNE FOIRE AUX BŒUFS RÉUSSIE !

Toute la filière était rassemblée le 23 novembre dernier pour le concours d'animaux de boucherie de Noël. Les animaux de races Charolaise, Limousine, Blanc bleu, Blonde d'Aquitaine, Parthenaise et avec une nouveauté, la race Angus, ont été très bien préparés et tous vendus.

En parallèle du concours d'animaux de boucherie, 14 apprentis bouchers au CAP du Cepal de Laxou se sont lancés pour leur concours de découpe et de présentation de viande. Deux heures d'épreuve pour travailler une viande label rouge: épaule d'agneau et côte de bœuf.

1^{er} prix du concours de découpe et de présentation de viande.



Lors du repas, chaque apprenti boucher a présenté une côte de bœuf et une épaule d'agneau Label Rouge aux 200 participants de la foire aux boeufs de Noël de Laneuveville-devant-Bayon.

Éleveurs, commerçants, abatteurs, bouchers... bref! toute la filière a salué ces jeunes bouchers, pour leur travail et leur vocation, avec un tonnerre d'applaudissements et des cris d'encouragement.

Bravo à Lena Manginois Perrin, de la boucherie charcuterie George à S' Max, Mathis Jacquot de la boucherie charcuterie Jacquot à S' Nicolas de Port qui ont remporté le



Merci à INTERBEV GRAND EST pour sa participation à cet événement fédérateur.

_ Céline Chaudron



LENA MANGINOIS PERRIN ET MATHIS JACQUOT
LES GAGNANTS DU CONCOURS DE BOUCHERIE

PALMARÈS FOIRE AUX BŒUFS

- Grand Prix d'excellence - Nancy Engraisseur
Gaec du Grand Canton - Chaumont la Ville (52)
- Grand Prix d'excellence - Nancy Naiss./Engress.
Gaec du Bois Saint Paul - Laneuveville en Saulnois (57)
- Grand Prix d'excellence - Vache
Gaec du Patural - Lixières (54)
- Grand Prix d'excellence - Génisse
Earl Gérard - Aroffe
- Grand Prix d'excellence - Mâle
José SCHAFF - Gerbeville 54
- Grand Prix d'excellence - Charolais Label Rouge
Gaec du Grand Canton - Chaumont la Ville (52)
- Grand Prix d'excellence - Charolais
Gaec du Grand Canton - Chaumont la Ville (52)
- Grand Prix d'excellence - Blason Prestige
Gaec des 2 vallées «Oster» - Marange Zondrange 57
- Grand Prix d'excel. - LR Bœuf Blond d'Aquitaine
Gaec des Gimeys - Sexey aux forges 54
- Grand Prix d'excel. - Limousin
Earl du Chaponey - Halloville 54
- Grand Prix d'excellence - croisée
José SCHAFF - Gerbeville 54
- Grand Prix d'excellence - Parthenaise
Gaec du St Bernard - Villemoron 52

NOUVELLE DIRECTRICE

Notre actuelle Directrice, Michèle Oudinet, prend une retraite progressive.

Nous avons alors eu le plaisir d'accueillir Virginie Friederich en novembre dernier en tant que Directrice.



Je suis comptable de formation, j'ai travaillé près de 25 ans chez Cerfrance Adheo où j'ai pu progresser en prenant en charge une équipe puis un projet de changement de logiciel.

En m'intégrant dans l'équipe de l'APAL', je vois arriver un nouveau souffle à ma carrière. Les différents travaux que mène l'APAL' sont autant de projets que je souhaite faire aboutir avec toute l'équipe.

Ma motivation est assurément forte puisque cette nouvelle mission contribue à mon épanouissement tant professionnel que personnel.

INTÉRESSANTE VENTE DE REPRODUCTEURS

Le 15 octobre au marché de Laneuveville-devant-Bayon, une trentaine d'animaux charolais, limousins, salers et parthenais étaient proposés à la vente de gré à gré organisée par l'APAL'. De bonnes ventes ont eu lieu. La fréquentation était très satis-

faisante pour une première édition. Les organisateurs sont prêts à renouveler l'opération. Il reste à développer la notoriété de cet évènement. La vente sera renouvelée en 2023 le 14 octobre.



PRENEZ DATE!
VENTE DE REPRODUCTEURS ALLAITANTS MALES ET FEMELLES



SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 À 11 HEURE

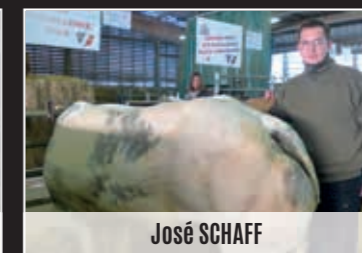
SUR LE SITE DU MARCHÉ DE LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON



Gaec des 2 Vallées «Oster»



Earl du Chaponey



José SCHAFF



Les membres du jury

RDV LE 22 MARS 2023 POUR LA PROCHAINE ÉDITION !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APAL'

Notre assemblée générale a eu lieu le 20 janvier 2023 à Laxou.



Le rapport d'activité a été présenté par plusieurs salariés et membres du bureau, il est le résultat des différentes actions de l'APAL' et le fruit du travail de toute une équipe investie et volontaire. Nos actions apportent de la valeur aux exploitations adhérentes par ses différents services et filières.

D'ailleurs, M. Tirtaine, directeur de la DDT 54, Jean-François Husson, Conseiller Régional et Richard C. Delerins, anthropologue, **ont qualifié l'APAL' d'innovante, de "pépite" pour le territoire et de start-up, au vu des projets engagés.**

Au total, le travail de valorisation de la production par les différentes filières se concrétise par une plus-value totale apportée aux adhérents de **954 000 €**. « Mieux rémunérer, mieux considérer et mieux accompagner les éleveurs, c'est ce que nous faisons tous les jours à l'APAL' » clame le président dans son rapport moral, en réponse à la décapitalisation du cheptel et au non-renouvellement des générations dans l'élevage.

Nous avons dû renégocier les prix, plusieurs fois au cours de cette année, avec nos différents partenaires. Notre crédo est resté : une meilleure rémunération des éleveurs en s'approchant des coûts de production. **Tous nos partenaires ont joué le jeu**, chaque revalorisation demandée a été acceptée.

Il annonce que le travail de l'APAL' va se poursuivre pour favoriser l'élevage et les éleveurs en Grand Est et que les nouveaux projets s'orientent entre autres vers la restauration hors domicile et les énergies renouvelables.

Le président a également souligné l'impossibilité de mettre en

RÉUNIONS COMMERCANTS

Le 16 décembre, une réunion a été organisée pour les acheteurs désignés de l'APAL'.

Deux thèmes ont été abordés :

- l'évolution des prix des filières organisée par l'APAL', présentée par Mathieu Schneider.
- l'intérêt de vacciner au plus tôt, présenté par le laboratoire MSD.

Quinze commerçants étaient présents et ils ont porté un grand intérêt aux sujets abordés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



place la loi égalim telle qu'elle est : « **contractualiser 100% de la production ce n'est pas possible** ». Il explique, avec Philippe Auger, président d'Elvea France, qu'il a abordé ce point ainsi que la lourdeur administrative de la loi égalim 2, mi-janvier lors d'une rencontre avec Simon Laporte, conseiller économie et suivi des filières alimentaires au Ministère de l'Agriculture.

L'intervenant de notre AG, Richard C. Delerins, a exposé l'évolution des modes de consommation de la génération des « millénials », matière à prendre en compte pour orienter la production, la transformation et la communication de la filière viande. (Voir résumé page suivante).



Richard C. DELERINS

« Mieux rémunérer, mieux considérer et mieux accompagner les éleveurs, c'est ce que nous faisons tous les jours à l'APAL' »

ÉLECTIONS :



Clément GEORGES

Un nouvel élu au conseil d'administration fait son entrée : Clément Georges (21 ans) du Gaec d'Olzais à Chenevières (54). Ont été renouvelés : Jean Michel Braux (88) – Alexandre Gérard (88) – Stéphane Peultier (54) – Christophe Troncy (54). Julien Joly (52) quitte le conseil, merci à lui pour ses années d'investissement au conseil d'administration.

Suite à l'assemblée générale, le conseil d'administration a réélu l'ensemble des membres du bureau. Un nouveau membre a été élu : Christophe Niedercorn de Gaec du bois St Paul à Laneuville-en-Saunois(57).

CONGRÈS FNB EN MOSELLE

À l'occasion du congrès FNB qui s'est déroulé en Moselle, Martial et Benoît Oster de l'EARL des 2 vallées à Marange-Zondrange, ont fait visiter leur exploitation.

Puis, nous avons présenté le travail que nous faisons dans le Grand Est pour nos adhérents quant à la valorisation de leur production avec nos différentes filières et nos différents services.



De gauche à droite : Martial Oster - Florent Dory (Secrétaire Général FDSEA57) - Benoît Oster - Fabrice Couturier (Président FDSEA57) Bruno Dufayet (Président FNB)

LES MILLÉNIALS ET LA VIANDE

« L'engouement pour le végétarisme et le véganisme ne sont pas à craindre pour l'avenir de l'élevage. La génération des millénials est marquée par des valeurs intergénérationnelles fortes et nombreuses, mais aussi par une forte volonté d'individualisation. » Expliquait Richard C. Delerins lors de l'Assemblée Générale de l'APAL', qui s'est déroulée ce vendredi 20 janvier 2023, au Crédit Agricole de Laxou.

Anthropologue et enseignant à Los Angeles et à l'ESSEC Business School à Paris, Richard C. Delerins s'est penché lors de son intervention à l'AG sur les habitudes alimentaires, en termes de consommation de viande, des « millénials ».

Les millénials, ou milléniaux (génération Y) regroupent les personnes nées entre le début des années 1980 et la fin des années 1990 ; c'est-à-dire la tranche des 24-40 ans en cette année 2023. Ainsi cette génération Y représente aujourd'hui la moitié de la population active. Ses valeurs, modes de représentation et habitudes, sont alors essentielles à comprendre et à prendre en compte pour répondre à leurs attentes.



Une grande partie des millénials consomme aujourd'hui davantage de viande au sein de plat « assemblé » ; par exemple lasagnes, plats ou pâtes en sauce, pains garnis ; plutôt que sous forme de pièce de viande « brute ».

La facilité de l'utilisation de la viande, par l'évolution des méthodes de découpe, la dissociation avec l'animal vivant ; la communication sur le respect de l'animal de sa naissance jusqu'à la fin de sa vie, sur les pratiques des éleveurs bénéfiques pour l'environnement (maintien des prairies, conservation des haies et leur rôle dans le maintien de la biodiversité) mais aussi de l'importance de l'élevage pour la souveraineté alimentaire de nos territoires ; sont autant de choses sur lesquelles l'ensemble des acteurs et partenaires des filières devront et doivent d'ores et déjà travailler pour répondre aux attentes des consommateurs de demain : les millénials et la génération Z (personnes nées après l'an 2000).



Je suis moi-même libre de mes choix

Dans cette génération « **l'individu devient une valeur cardinale. C'est le droit d'être soi-même qui prévaut** ». Si cela n'est pas à prendre au sens d'un égoïsme exacerbé, cela signifie cependant que chaque individu de cette génération se veut libre de ses choix ; choix qu'il ou elle voudra faire en ayant pleinement conscience et connaissance des tenants et aboutissants y étant associés.

Il est ainsi fondamental d'axer la communication dans nos filières, que ce soit en production bovine ou ovine, sur l'ensemble des étapes d'amont en aval de ces dernières: bien-être animal respecté, démarches réalisées pour limiter les gaz à effet de serre et l'impact des élevages sur l'environnement (eau et biodiversité), producteurs rémunérés correctement. En effet, cette génération désireuse de faire ses propres choix, n'en reste pas moins réceptive à ce genre de message.

C'est dans ce contexte que Richard C. Delerins a rassuré les éleveurs au sujet du végétarisme et véganisme. Si certaines personnes ont effectivement fait le choix de limiter ou de stopper leur consommation de produits d'origine animale ; d'autres, au contraire, ont déjà choisi ou choisiront de conserver, voir d'augmenter leur consommation de produits d'origine animale. C'est d'ailleurs ce que Mr. Delerins a pu constater en évaluant l'évolution des consommations de différentes viandes entre la génération X (les plus de 40 ans) et celle des millénials. Si certaines filières sont en baisse, telles que le veau et le lapin, d'autres sont en constante augmentation à l'instar du porc, de la volaille et...du steak haché !



garantie bien-être animal respect de l'environnement

Vous l'aurez bien compris, une évolution favorable de la consommation de viande ne pourra se faire sans prendre en considération les attentes des générations Y et Z. Ces attentes portent autant du point de vue :

- bien-être animal
- respect de l'environnement
- praticité des produits carnés en termes de conditionnement et d'utilisation

C'est dans ce cadre que nous travaillons quotidiennement à l'APAL' pour faire valoir le savoir-faire de nos éleveurs par le biais d'évolution de nos produits proposés à la vente et par une communication grand public sur nos filières durables, équitables et égalitaires.

_ Alison Clerjeau
Apprentie Master 2 sols-eaux-environnement

LGP : ANIMATIONS ET RENCONTRES EN MAGASINS



ANIMATIONS MAGASINS

Sur la fin d'année 2022, des animations/dégustations ont été organisées dans de nombreux magasins Match et Leclerc. Nous avons moins d'animations sur le début de l'année 2023, toutefois celles-ci reprendront d'ici fin mars/début avril avec la période de Pâques.

Ces animations ont pour but de mettre en avant les filières locales pour lesquelles nous travaillons chaque jour. C'est l'occasion pour les éleveurs de pouvoir échanger sur leur métier. Le but est de faire comprendre au consommateur ce qu'implique leur acte d'achat. Nous sommes toujours à la recherche d'éleveurs ayant envie de participer à ces événements, qui ont généralement lieu les samedis de 10h à 13h. Ces moments d'échanges avec les consommateurs sont très importants pour les fidéliser et par conséquent faire perdurer nos filières au sein des magasins.

Pour plus de renseignements (formation à l'animation, indemnités...) merci de contacter Mélanie Thinus au 07 55 60 09 54.



Mélania Thinus et Victor Valentin lors de l'animation à Frouard le 4 février.

NOUVEAU MAGASIN

Le magasin E.Leclerc de Conflans (54) vient de s'engager dans la démarche « Le Goût de la Proximité ». Dans un premier temps il va s'approvisionner avec 3 femelles, de race charolaise, par mois.

_ Mathieu Schneider

RENCONTRES MAGASINS LGP

Depuis novembre 2022, nous avons repris les rencontres entre les magasins Leclerc et les éleveurs qui les fournissent. Ces réunions sont l'occasion de faire le point tous ensemble sur l'année passée, sur l'évolution des prix mais surtout de dialoguer sur les attentes et les besoins de chacun. Ce sont de vrais moments d'échange où chacun peut appréhender les contraintes de l'autre.

Ces rendez-vous sont également le moment de proposer à chaque magasin de s'engager davantage auprès des éleveurs avec un contrat compatible EGalim 2. C'est-à-dire, des contrats d'une durée de 3 ans minimum avec un volume défini et surtout un calcul de prix, révisable automatiquement au trimestre, basé essentiellement sur les coûts de production.

Nous avons déjà réalisé les rendez-vous avec les magasins de Frouard, Thionville, Bruyères, Hauconcourt, Colmar et Fameck qui ont tous déjà donné leur accord pour signer avec nous ces nouveaux contrats.

Le 10 février dernier, c'est avec le magasin E.Leclerc de Fameck que nous avons signé ce premier contrat compatible EGalim 2.

REDYBLACK AU SIRHA

Le 23 janvier, nous avons présenté la viande issue de la race Redyblack, au SIRHA sur le stand des Etablissements Puigrenier, connus et reconnus pour leur méthode d'affinage. Une belle opportunité pour développer cette nouvelle race.



De gauche à droite sur la photo : Hervé Puigrenier, PDG E^{ts} Puigrenier, Stéphane Peultier, P^{dt} de l'APAL', Pierrick Priouzeau, directeur E^{ts} Puigrenier.

L'APAL' S'INTÉRESSE AU VOLET ÉNERGÉTIQUE DE VOS EXPLOITATIONS

Fort de nos partenariats avec les enseignes de la grande distribution, un travail collaboratif entre ces dernières et les éleveurs de l'APAL' pourrait bientôt voir le jour. En effet, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux grandes enseignes d'installer des ombrières sur leurs parkings de plus de 1500 m².

Ces ombrières leur permettront de couvrir entre 20 à 30 % de leurs besoins en consommation. Or, ces aménagements ne suffiront pas à atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi nous avons une carte à jouer en leur proposant des compléments de production par le biais d'agrivoltaïsme.

L'agrivoltaïsme désigne des installations en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles. [Définition de l'ADEME]. Pour être qualifiée d'agrivoltaïque, l'installation doit permettre de « garantir un agriculteur actif, une production agricole significative, et un revenu durable en étant issu », et la production agricole doit bien rester l'activité principale de la parcelle. Ainsi, le développement de l'agrivoltaïsme ne doit donc pas s'interpréter comme un remplacement de l'activité élevage, mais comme un complément de revenu perçu au titre de l'énergie produite.

Une nouvelle forme d'énergie photovoltaïque a vu le jour pour combiner activité agricole et production d'énergie solaire : les murs verticaux bifaciaux exposés Est-Ouest. Espacées de 10 à 28 m, les rangées de panneaux permettent la préservation d'un système agricole (fauche et/ou pâture) au sein d'une même parcelle.

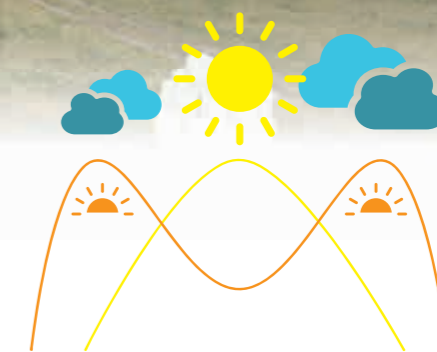


Murs verticaux bifaciaux LETRIANGLE-Next2sun

Ces panneaux verticaux bifaciaux orientés Est-Ouest possèdent un avantage non négligeable sur les panneaux photovoltaïques exposés plein sud.

En effet, cette technique permet de profiter de l'irradiance du soleil tôt le matin et tard le soir, alors qu'actuellement les panneaux solaires pleins Sud ne permettent pas de produire de l'énergie sur ces plages horaires.

Ainsi, les murs verticaux bifaciaux Est-Ouest couplés à des panneaux orientés plein Sud sur les toits des bâtiments, permettent



En jaune : une production inclinée exposée plein sud

En orange : une production de mur vertical exposé Est-Ouest

de lisser la production journalière et de répondre à la demande en énergie correspondant aux besoins de la grande distribution (notamment sur les plages de fortes consommations : matin et soir).

De la même façon que plusieurs éleveurs approvisionnent ensemble un même magasin, l'idée serait d'associer les productions énergétiques de plusieurs éleveurs pour répondre à la demande de la grande distribution, par le biais d'un contrat de vente d'électricité de « gré à gré ».



Source photo : LETRIANGLE

Le collectif d'éleveurs engagés pourra permettre de proposer des puissances significatives par le biais du développement de l'agrivoltaïsme sur une surface limitée dans chaque exploitation (production d'1 MWh, soit environ 3 ha).

Un audit de solarisation général, gratuit et sans engagement pour les adhérents intéressés sera réalisé. L'objectif de ces audits est de regarder ce qui peut être solarisé : toitures exposées Sud, toitures exposées Est-Ouest, champ vertical exposé Est-Ouest...

Soucieux de préserver un système agricole centré sur l'élevage et les services pouvant être rendus par le biais de cette production, l'APAL' travaille quotidiennement à la recherche de revenus pour ses éleveurs. Si l'agrivoltaïsme peut permettre de créer de la valeur elle ne doit pas mettre en péril le devenir de l'élevage à moyen et long terme.

De ce fait, lorsque toutes les modalités (économiques, techniques, législatives) de ce projet seront établies et conformes à nos attentes et convictions, l'APAL' s'engagera aux côtés de ses éleveurs dans cette démarche innovante.

Si vous êtes intéressés, contactez Alexandre Henry par mail alexandre.henry@asso-apal.fr ou au 06.78.06.70.60

#OSE l'agriculture

A la recherche d'un(e) salarié(e), d'un(e) apprenti(e) ?

CDI, CDD

Contrat saisonnier

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

RDV sur le site de l'ANEFA

www.lagriculture-recrute.org

Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture Grand-Est

POUR LES CLÔTURES, AYEZ LE RÉFLEXE

FIL - DÉROULEUR - ENROULEUR - POIGNÉE - ALIMENTATION
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE TECHNICO-COMMERCIAL



Pour toute commande ou renseignement,
contactez votre technico-commercial ou directement au 03 83 29 91 91

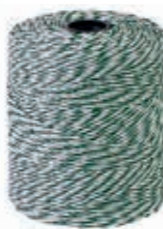


MODULE SOLAIRE SUN POWER

Version SUN POWER S 3000
Le module comprend les panneaux, le poste et la pile. Usage universel pour toutes les clôtures standard.

Protection antifoudre intégrée.
Fonctionne même en cas d'intempéries prolongées.

Energie de stockage : 4,2 J
Energie de décharge maximale : 3J
Longueur de clôture maximale
- sans végétation : 35 km
- avec végétation moyenne : 6 km
- avec végétation haute : 3 km



FIL ÉLECTRIQUE BLANC VERT

Fil tressé - Premium ultra - 20 000 m
Brins en monofilament PE tressé garantissant une résistance à la rupture très élevée pour une meilleure élasticité.
Ré-électrification permanente par des conducteurs tissés et des conducteurs croisés.
Les fils conducteurs extérieurs continus garantissent un contact optimal avec l'animal.
Résistance aux rayons UV garantie 5 ans
Longueur clôture recommandée max : 20 000 m



ELECTRIFICATEUR 9V SUR PILE SÈCHE

Utilisation mobile pour courte distance sans végétation.

ÉLEVAGE

PANNEAU DE FERME

- IDENTIFIER SON EXPLOITATION
- FACILITER LES LIVRAISONS
- METTRE EN VALEUR SA PRODUCTION

Nous proposons une commande groupée de panneaux de ferme. Les tarifs vous seront transmis en fonction du nombre de réservations.

- Panneau en aluminium composite Dibond de 3mm d'épaisseur
- Format 100 x 80 cm Impression sur vinyle polymer avec contrecollage sur une face du support
- Pelliculage de protection brillant ou mat anti UV et anti rayure.

Texte personnalisé au nom de votre élevage.

Si vous êtes intéressé contactez Céline Chaudron :
06.08.48.71.40 - celine.chaudron@asso-apal.fr

GAEC DE LA PRAIRIE



EARL DU RUISSEAU



GAEC DES HAUTS



GAEC DU LIMOUSIN



GAEC DES POMMIERS



GAEC DES MIRABELLIERS



PORTRAIT

CÉLINE MARTIN,
TECHNICO-COMMERCIALE

Je suis technico-commerciale depuis presque 9 ans à l'APAL et mon travail me plaît.

J'apprécie mon autonomie dans la gestion de mon secteur et surtout les liens que je tisse avec les éleveurs que je visite. J'aime aussi le temps que je passe sur la route, seule dans ma voiture, ça, c'est le côté un peu solitaire de mon caractère !

Mon travail n'est pas monotone : chaque éleveur est différent et les services et matériels que nous proposons sont variés. Et puis, nos conseils évoluent. Par exemple nous proposons aux éleveurs de faire des coprologies et des sérologies ou nous leur présentons les nouveaux services comme le cahier d'épandage sur smartphone.

La difficulté dans mon travail aujourd'hui, c'est lorsque je dois changer de secteur, mais je m'applique à créer une relation de confiance avec mes nouveaux adhérents.

Céline Chaudron

"Mieux vaut prévenir que guérir"

Tout au long du pâturage



HERBAIL



AJOUT 3%



avec un intérêt olfactif pour accompagner toute la période à l'herbe



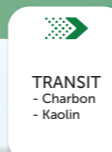
POTASSIUM
MAGNÉSIMUM



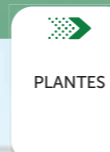
OLIGO-ELEMENTS



URÉE



TRANSIT
- Charbon
- Kaolin



PLANTES



A la mise à l'herbe
Soutien de la gestation

MAGOBOL

Retrouvez tout notre savoir-faire
www.natural-techna.com



ISAGRI TECHNOLOGY

LE MEILLEUR DU MATÉRIEL INFORMATIQUE
POUR VOTRE EXPLOITATION

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE L'APAL :
ISAGRI vous offre une remise sur votre matériel informatique

150€ offerts
sur le M Pulse



17,3"

ÉCRAN LED

Core™ i7
PROCESSEUR

16 Go
MÉMOIRE

256 Go + 2 To
SSD + HDD

150€ offerts
sur le Fusion 24 Slim



24"

ÉCRAN HD

Core™ i5
PROCESSEUR

8 Go
MÉMOIRE

512 Go
SSD

Pour profiter de l'offre, contactez votre interlocuteur commercial :
Eric Brondani - ebrondani@isagri.fr - 07 87 16 92 67

ISAGRI Technology est une marque d'ISAGRI - SAS au capital de 5 100 000 euros - 327 733 432 RCS Beauvais



LA TECHNOLOGIE À PORTÉE DE MAIN

LES POINTS CLÉS DE LA MISE À L'HERBE

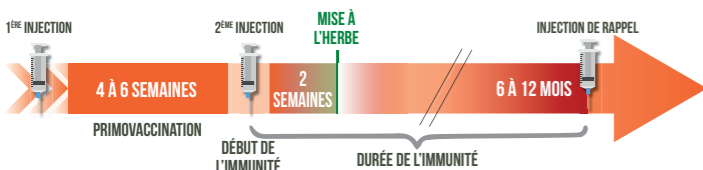
La mise à l'herbe est une transition à risques multifactoriels. Riche en eau, en azote, en sucres solubles et en potassium mais pauvre en cellulose, en amidon et en sodium, l'herbe jeune s'oppose aux fourrages conservés des rations hivernales. Cette transition essentielle doit donc être préparée et être faite progressivement sur 3 à 5 semaines en conservant l'apport des éléments pauvres de l'herbe.

PRÉVENIR L'ENTEROTOXEMIE :

Une transition alimentaire brutale est responsable d'un déséquilibre de la flore digestive. En effet, les clostridies, bactéries anaérobies naturellement présentes dans l'appareil digestif des ruminants, prolifèrent et libèrent des toxines responsables d'entérotaxémie.

Cette maladie se manifeste par une mort subite en général en moins de 24h. Les plus beaux animaux sont les plus touchés du fait d'une plus grande consommation, et donc d'un plus grand déséquilibre.

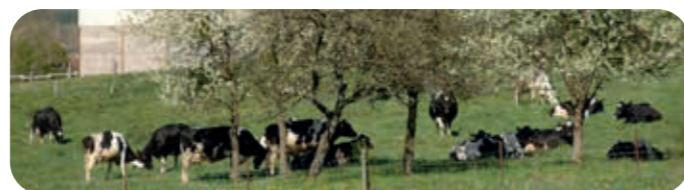
Une vaccination est possible, bien que la protection ne soit pas complète au vu de la diversité des clostridies et de leurs toxines. Néanmoins, elle reste complémentaire à la gestion de la mise à l'herbe et consiste en une primovaccination en deux injections à 4 à 6 semaines d'intervalle avant la mise à l'herbe et en des rappels en une injection de 6 à 12 mois d'intervalle.



Se Ng Zn APPORT EN MINÉRAUX ET EN OLIGO-ÉLÉMENTS :

La pauvreté en certains minéraux et oligo-éléments ainsi que la richesse en eau de l'herbe peuvent être à l'origine d'affections pouvant conduire jusqu'à la mort de l'animal. On peut citer, par exemple, la maladie du muscle blanc (ou raide) faisant suite à une dégénérescence musculaire ayant pour origine une carence en sélénium ; ou bien la tétanie d'herbage développant la même symptomatologie qu'une fièvre de lait mais dont la responsabilité est imputée à un manque de magnésium.

De manière plus générale, un apport régulier en minéraux et oligo-éléments reste de vigueur pendant le pâturage afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisme (immunité, croissance, reproduction, ...). D'autant plus que cet apport peut être réalisé de bien des manières : alimentation, pierre à sel, seau à lécher, granulés, bolus, injectables...



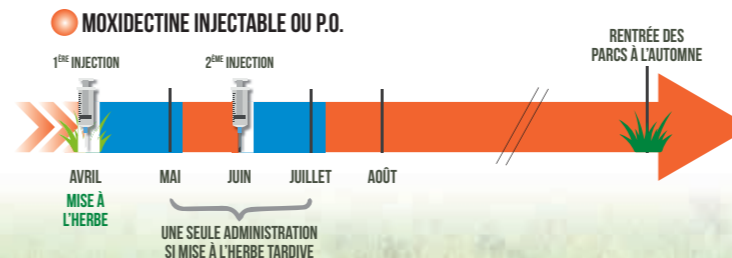
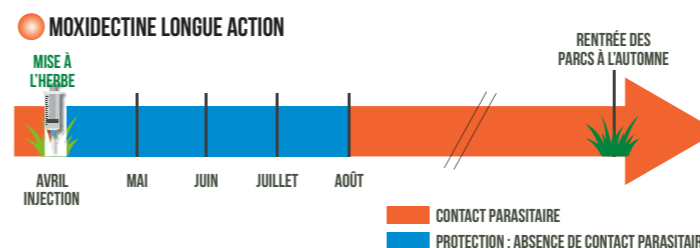
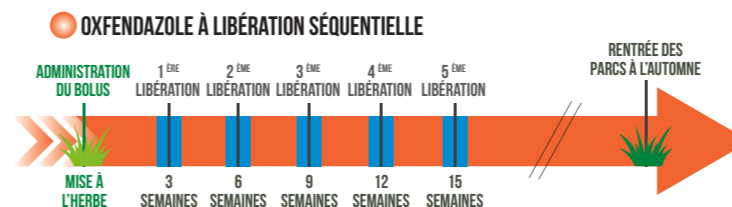
Différentes stratégies :

- Bolus intra-ruminal à libération séquentielle = relargage d'Oxfendazole non rémanent tous les 21 jours permettant une protection d'environ 4 mois tout en conservant le contact parasitaire entre chaque relargage.
- Moxidectine Longue Action (injection unique sous-cutanée à l'oreille) = protection rémanente de 4 à 5 mois ne permettant aucun contact parasitaire
- Moxidectine Injectable ou Pour-On à la mise à l'herbe pouvant être renouvelée à 8 semaines = protection de 5 semaines par administration sans contact parasitaire



Ces stratégies sont à appliquer aux jeunes bovins à la première année de pâture, voire seconde année et doivent être adaptées selon la destinée des animaux (commercialisation ou entrée en atelier d'engraissement rapide, animaux destinés à la reproduction), mais aussi selon la date de mise à l'herbe.

Le but est de ne pas traiter à partir de mi-Juillet où l'infestation parasitaire devient quasiment nulle (date pouvant changer selon conditions climatiques).



Qu'en est-il des petits ruminants ? Le raisonnement reste le même bien que leur immunité soit plus fragile. Il faut donc garder un certain contact parasitaire afin de créer l'immunité et de la maintenir. En revanche, leur sensibilité plus grande au parasitisme et l'existence de strongles résistants doivent conduire à la réalisation de coproscopies avant chaque période charnière (mise à l'herbe, mise en lutte, agnelages...) afin d'adapter le traitement antiparasitaire.



LES PARASITES EXTERNES À NE PAS OUBLIER !

Lutter contre les parasites externes se fait dès le début du printemps, soit à la mise à l'herbe. En été, il sera trop tard ! Par exemple, les mouches pondent plusieurs centaines à plusieurs milliers d'œufs en 3 semaines. Intervenir au plus tôt permet d'éviter cette prolifération. Dans les cas les plus sévères, penser à aussi traiter les bâtiments.

_ Louise LAISSY
Vétérinaire conseil à l'APAL'

GESTION DU PARASITISME INTERNE : CAS DES STRONGYLOSES

La contamination parasitaire des pâtures et la résistance des larves infestantes aux périodes estivales et hivernales se jouent l'année précédente la mise à l'herbe. Ainsi les larves infestantes sont présentes dès la mise à l'herbe des animaux et ce en quantité plus ou moins importante selon le mode d'exploitation et le climat.

Or les jeunes animaux sont naïfs, c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas de défense immunitaire. Ils sont donc plus sensibles au parasitisme, d'autant plus que l'acquisition de l'immunité est longue. En effet, il faut compter 8 à 10 mois pour la mise en place de l'immunité contre les strongles digestifs.

Le parasitisme se manifeste cliniquement par des diarrhées, un amaigrissement et/ou un poil piqué, mais il peut aussi évoluer à bas bruit en dégradant les performances zootechniques des animaux non immunisés (GMQ diminué et donc moindre croissance : de - 20 à - 50 kg par saison de pâture ; atteinte de la production laitière des futures laitières : jusqu'à 1 kg de lait par jour, trouble de la reproduction, animaux plus sensibles aux affections concomitantes...).

La mise en place rapide de l'immunité est donc essentielle. Pour ce faire, il faut permettre le contact parasitaire tout en protégeant le jeune. Il faut aussi considérer la faune et la flore car certaines molécules antiparasitaires sont écotoxiques (notamment certaines molécules de la famille des lactones macrocycliques).

Améliorez vos marges en engraissement de 50 à 80 €/animal* avec CarnElite



- ✓ Meilleure valorisation de l'énergie
- ✓ Croissance plus rapide
- ✓ Indice de consommation amélioré

Pour en savoir plus sur CarnElite et toutes les solutions Sanders pour augmenter la rentabilité de votre atelier bovin viande, contactez Sanders au :

03 83 76 22 10

Contact Élevage
Mars 2023

Directeur de la publication
Stéphane PEULTIER

Secrétaire de la rédaction
Céline CHAUDRON

Rédacteurs de ce numéro

Céline CHAUDRON
Louise LAISSY
Samuel BONNET
Pierre-Louis LEVIEUX
Elise BONTANT
Alison CLERJEAU
Mathieu SCHNEIDER

Réalisation
PUBUP

N° de dépôt légal : 741
ISSN 1154-6360

APAL'
1, Allée du Pré Ory
54425 PULNOY



ENVIRONNEMENT



CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Depuis plusieurs semaines, la presse se déchaîne autour de la qualité « vertueuse » du dispositif HVE, très souvent décrié par les membres de la profession engagés en agriculture biologique.

Citations : « une subvention néfaste pour la biodiversité », « les aliments estampillés HVE ne garantissent aucunement l'absence de pesticides », « une certification qui brille par son opacité et son inutilité »...

Pour ne pas opposer les différentes formes d'agriculture et construire un argumentaire pertinent sur cette question d'actualité, l'APAL souhaite simplement rappeler que le label Bio et la certification HVE, sont tous les deux des dispositifs publics visant à **mettre en valeur les produits agricoles dont les modes de production sont plus respectueux de l'environnement**. Ils sont tous les deux délivrés par un organisme indépendant agréé par l'État, suite à un **contrôle encadré par un cahier des charges précis** et sont reconnus et différenciés grâce à un logo apposé sur les produits.

Un bref historique

Depuis 2020, l'APAL s'est engagée au côté d'Interbev Grand-Est pour développer le lancement du référentiel « Haute Valeur Environnementale » sur l'ensemble du territoire Grand-Est. Ce projet de certification de 500 exploitations, laitières allaitantes ou mixtes de la région, est mené en partenariat avec les Chambres d'Agriculture et les Organisations de Producteurs, avec le soutien financier des Agences de l'Eau et de la Région.

Cette démarche triennale vise l'acquisition de nouveaux marchés rémunérateurs, dans les objectifs de « la montée en gamme » et de proposer tant que possible « une alimentation saine, sûre et durable pour tous ». D'après l'article 24 de la loi Egalim, cette dernière impose 50% de produits labellisés de qualité et durables (Agriculture Biologique, Label Rouge, AOP, IGP...) dans la restauration collective. Les produits certifiés HVE correspondent à cette démarche de progrès.

Un nouveau référentiel et de nouvelles exigences

En fin d'année 2022, les grilles d'audit des différents référentiels ont été actualisées :

➤ **Pour le niveau 1** : celui-ci correspond à la validation de la conditionnalité de la PAC. À partir de cette année, le niveau 1 sera donc revu en application des exigences de la nouvelle PAC.

➤ **Pour le niveau 3** : les 4 items initiaux que sont : la gestion de la fertilisation azotée, la stratégie de protection phytosanitaire, la biodiversité et l'irrigation sont conservés.

Les certifications Bio et HVE valorisent des pratiques de production de qualité et plus durables, mais ne sont pas encadrées par les mêmes normes et ne donnent pas lieu aux mêmes aides financières. Il est tout à fait possible pour une exploitation d'être à la fois certifiée HVE et d'avoir le label Bio.



Les démarches mises en valeur par ces deux certifications sont à la fois différentes et complémentaires, mais poursuivent un objectif commun : améliorer l'impact de l'activité agricole sur l'environnement.

Le développement

Au départ restreinte aux filières viticoles et maraichères, la certification HVE de niveau 3 a su se développer auprès des exploitations bovines. Selon les typologies de systèmes, les efforts consentis pour obtenir ce label ont été très différents, mais nous tenons tout de même à le souligner ; chaque exploitation a mis en place des pratiques vertueuses en faveur de l'environnement.

En 2022, ce sont 18 certificats d'une durée de 3 ans qui ont été délivrés à 18 fermes de polyculture-élevage du Grand-Est volontaires et engagées dans cette démarche de progrès.



Pour obtenir la certification, il faudra toujours comptabiliser un minimum de 10 points dans chaque item.

➔ La grille d'audit nationale pour le niveau 3 est à ce jour actualisée. La grille de niveau 1 quant à elle, n'est toujours pas publiée et dépendra des dernières évolutions de la conditionnalité de la PAC.

Témoignage



RAPHAËL TÉTARD

SCEA d'Huberville à Barchain (57)

60 Vaches charolaises

1800 Brebis Texel

J'ai monté le dossier de certification « Haute Valeur Environnementale » avec Pierre-Louis Levieux technicien à l'APAL et je suis certifié depuis novembre 2022.

La certification HVE, c'est un avantage à 2 niveaux pour mon exploitation. Le premier vient du fait que la loi égalim stipule que la restauration hors domicile doit s'approvisionner avec des produits Label Rouge, Bio ou HVE. Je suis donc, d'ores et déjà prêt à livrer ce marché. Le deuxième, immédiat, c'est le crédit d'impôt qui est alloué. Pourquoi se priver de bénéfices pour son exploitation !

Question fréquente : Quelles sont les répercussions de ce changement de référentiel d'un point de vue PAC ?

Dans le cadre de la nouvelle PAC, le paiement vert sera remplacé par l'écorégime ; un nouveau paiement direct surfacique, qui implique l'engagement de l'intégralité de l'exploitation vers des pratiques agronomiques favorables au climat et à l'environnement. La certification HVE niveau 3 par la voie A permet d'activer directement le plus haut niveau de l'écorégime.

En 2023, les exploitations certifiées après le 30 septembre 2022 ou via la voie B ne pourront pas se servir du HVE 3 pour valider l'écorégime de niveau 2. En effet, la voie B se limite à 2 indicateurs globaux de l'exploitation : la part des intrants dans le chiffre d'affaires et la part des infrastructures agroécologiques dans la SAU. Or, les critères de cette deuxième voie étant jugés trop peu exigeants et facilement contournables, elle sera tout simplement abandonnée.

➔ À partir de 2024, la certification HVE 3 nouvelle version est obligatoire pour faire valoir ses droits à la PAC. Pour les exploitations déjà engagées, il faudra donc veiller à renouveler leur certification selon le nouveau référentiel.

L'APAL peut vous accompagner dans votre engagement pour la certification HVE. Une trentaine de places sont réservées cette année dans le cadre de la structure collective alors n'hésitez pas à en profiter.



_ Elise BONTANT et Pierre-Louis LEVIEUX



Les atouts de la certification HVE

Reconduction en 2023 du crédit d'impôt de 2 500 € avec l'application de la transparence GAEC

Exemption du conseil stratégique phyto obligatoire dans le cadre de la séparation du conseil et de la vente des produits de traitements

Accès à de nouveaux marchés rémunérateurs et facilement identifiés par le consommateur, qui atteste de l'engagement environnemental de l'exploitation

Dossier subventionné à hauteur de 80% par les agences de l'eau et la région (sous certaines conditions)

Pour plus de renseignements sur votre éligibilité : contactez Elise BONTANT au 06.70.79.51.72 ou Pierre-Louis LEVIEUX au 06.76.98.67.15

RÉGLEMENTATION ET QUALITÉ

GARDEZ UN ŒIL SUR VOS CULTURES GRÂCE AUX IMAGES SATELLITES

L'APAL', en lien avec son partenaire ISAGRI, pour l'enregistrement des cahiers d'épandage et la réalisation des plans de fumure, vous propose l'outil Spotifarm.



Spotifarm vous fournit en moyenne sur la campagne 1 image satellite par semaine de la végétation de vos parcelles pour suivre l'état sanitaire de vos cultures.

Les données déjà présentes dans votre logiciel de gestion de parcelles. Une fois connectées à Geofolia, les données parcellaires sont mises à jour automatiquement dans Spotifarm pour gagner du temps durant vos tours de plaine.

Votre technicienne s'occupe de faire la remontée parcellaire dans le logiciel. Celui-ci est utilisable sur smartphone et ordinateur avec engagement de 1 an.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Elise BONTANT, responsable réglementation à l'APAL' au 06.70.79.51.72

GRANDE CULTURE

- Réflexion sur la fumure en maîtrisant l'hétérogénéité et l'évolution de la biomasse.
- Suivi des levées
- Identification de dégâts de gibiers
- Repérage de maladies fongiques sur vos blés
- Surveillance du stress hydrique des cultures

POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

- Suivi de l'évolution de la végétation de vos prairies
- Identification du besoin d'azote

Pour les adhérents en service Geofolia avec l'Apal', l'outil Spotifarm est complémentaire.

La liaison Geofolia-Spotifarm vous facilite l'interprétation de vos photos satellite et vous évite de ressaisir les informa-

LE DUER : RÉGLEMENTATION & PAC

Le DUER (document unique d'évaluation des risques) consiste à identifier les risques pour la santé et la sécurité de l'exploitant ainsi que pour toute personne intervenant sur l'exploitation.

Un plan d'action doit être mis en place et l'exploitant s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de son personnel.

Le DUER est obligatoire pour toutes les exploitations qui :

- Embauchent au minimum un salarié (également : stagiaire, apprenti, service de remplacement...)
- Font appel à un service extérieur (vétérinaire, commercial, technicien, entre-aide...)

Le DUER doit être mis à disposition de l'ensemble du personnel intervenant sur l'exploitation.

À partir de 2023, outre les sanctions administratives et/ou pénales qu'engendre l'absence de DUER, une réfaction des aides PAC peut être appliquée jusqu'à 5%.

L'APAL vous propose de vous accompagner pour la réalisation ou la mise à jour de votre DUER.

Contact : Elise BONTANT au 06.70.79.51.72

_ Elise BONTANT

OPTEZ pour le REMPLACEMENT

FORMEZ-VOUS INVESTISSEZ-VOUS dans les actions de DEVELOPPEMENT du MONDE AGRICOLE

112,50 €
FINANCÉS
par jour

UN REMPLACEMENT ADAPTÉ A VOS BESOINS

- ▶ Un(e) salarié(e) est mis(e) à votre disposition selon les compétences recherchées.
- ▶ Le remplacement est possible le jour de la formation ou de l'action, ou dans les 3 mois qui suivent.

UNE AIDE AU REMPLACEMENT

- ▶ Une aide de l'Etat de 112,50 €/j avec possibilité d'un remplacement sur la demi-journée (la formation ou l'action doit être en lien avec les orientations du Programme Régional de Développement Agricole et Rural).

FORMALITÉS

- ▶ Adhérer au Service de Remplacement.
- ▶ Présenter un justificatif de la formation ou de l'action.

9 thèmes

1. Chaînes de valeur
2. Renouvellement des générations
3. Emission de gaz à effet de serre
4. Autonomie protéique et azotée
5. Agrobiodiversité
6. Changement climatique
7. Gestion intégrée de la santé animale et végétale
8. Bien-être animal
9. Levier du numérique

service de remplacement
Grand Est

Lidl propose aux adhérents de l'APAL', ayant un contrat tripartite avec eux, une prise en charge à hauteur de 80 € par journée de remplacement pour le motif de prise de congés. Chaque adhérent concerné a reçu un mail pour expliquer la démarche à suivre.



O VINS

LES OVINPIADES UNE NOUVELLE GÉNÉRATION MOTIVÉE ET ENGAGÉE !

Le mercredi 11 Janvier dernier s'est déroulée la 18^{ème} édition des ovinpiades des jeunes bergers organisée dans le cadre du programme Inn'Ovin par Interbev Ovins et l'ensemble des partenaires de la filière ovine.

Au total, ce sont pas moins de 75 jeunes élèves qui se sont donnés rendez-vous pour la finale régionale, au lycée agricole de Pixérécourt à Malzéville, pour s'affronter sur des épreuves théoriques et pratiques.

Au cours de cette journée, 7 établissements ont participé à l'événement : la MFR de Stenay, la MFR de Vigneulles-les-Hattonchâtel, le CFA-CFPPA de Mirecourt, le lycée agricole de Château-Salins, l'EPL Agro Bar-le-Duc, et les CFA et lycée agricole de Pixérécourt.

La journée a débuté avec une épreuve théorique au cours de laquelle les élèves devaient reconnaître 10 races ovines et répondre à des problématiques actuelles et structurelles en rapport avec la filière.

Ensuite, la journée s'est poursuivie autour de 4 ateliers pratiques :

- Parage des onglons
- Evaluation de l'état corporel et de l'état de santé des brebis
- Choix de bélier reproducteur
- Manipulation des brebis

Les élèves ont pu être évalués par un jury mixte composé à la fois d'enseignants et de professionnels de la filière (techniciens, conseillers, éleveurs), ce qui a permis d'installer un véritable dialogue entre les générations présentes, mais également de partager les expériences respectives de chacun, dans le but d'apporter du savoir et du savoir-faire à cette future génération de jeunes bergers.

Tous ont d'ailleurs pu témoigner de la bonne humeur de cette journée et des compétences acquises et transmises par les professionnels présents au service de la filière ovine.

Les deux finalistes de cette journée originaires du CS Ovin de Mirecourt (Nicolas Plancon et Thomas Jacqmart) représenteront la filière et la région, au prochain Salon International de l'Agriculture le 25 Février 2023, lors de la finale nationale. Naturellement, les jeunes champions lorrains pourront compter sur leurs collègues d'Alsace et de Champagne-Ardenne pour les aider dans les différentes épreuves.

En tant qu'organisation de producteurs et acteur de la filière ovine, l'APAL' a naturellement participé à cette journée conviviale, dans le but d'assurer le renouvellement des générations et de susciter des vocations.

_ Samuel Bonnet

Programme Inn'Ovin : pour relever les défis de demain

L'objectif du programme « Inn'Ovin » est de créer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire pour satisfaire la demande en agneaux et en lait de brebis, de rendre le métier plus attractif en permettant aux éleveurs de dégager un meilleur revenu et de travailler dans de meilleures conditions.

Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovine de l'intérieur, au travers de problématiques concrètes et d'échanges avec des professionnels.



Les 28 associés, épaulés par 350 collaborateurs disposent d'une expertise particulière dans le secteur agricole.

GRAND-EST

Nancy | Neufchâteau | Dombasle | Verdun | Vittel
Custines | Jarny | Epinal | Longwy | Metz | Bruyères

PARIS | GRENOBLE | LUXEMBOURG



Expertise comptable



Audit



Gestion sociale



Economie agricole

**LE BON MOMENT POUR SE LANCER
DANS UN PROJET, C'EST QUAND
ON A TROUVÉ LE BON PARTENAIRE.**



**Une banque de proximité,
c'est essentiel.**

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

